



Mise à disposition de mes clés de bureau

Par **Patou80**, le **03/04/2017** à **17:23**

Bonjour
Je possède un bureau fermant à clé dans mon entreprise (je suis infirmière) le médecin avec qui je travaille exige que je laisse à disposition du service un double de mes clés lorsque je m'absente. je souhaite savoir si j'ai le droit de refuser au titre que je suis soumise à mon secret professionnel. Pour information mon bureau m'est personnel, il n'est pas partagé.
Merci de votre réponse

Par **morobar**, le **03/04/2017** à **17:27**

Bonjour,
La clef appartient....à votre employeur.
C'est donc lui qu'il faut responsabiliser et questionner.